

Culture,
médias,
société de
l'information,
sport

Neuchâtel 2024

Monuments historiques, archéologie et protection des sites construits en Suisse



Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Statistique des monuments

Monuments historiques, archéologie
et protection des sites construits en Suisse

Rédaction

Éditeur

Célestin Taramarcas, OFS

Office fédéral de la statistique (OFS)

Neuchâtel 2024

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Renseignements: Célestin Tamarcaz, OFS, tél. +41 58 463 61 58

Rédaction: Célestin Tamarcaz, OFS

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 16 Culture, médias, société de l'information, sport

Langue du texte original: français

Mise en page: Publishing et diffusion PUB, OFS

Graphiques, cartes: Publishing et diffusion PUB, OFS

En ligne: www.statistique.ch

Imprimés: www.statistique.ch
Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,
order@bfs.admin.ch, tél. +41 58 463 60 60
Impression réalisée en Suisse

Copyright: OFS, Neuchâtel 2024
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée.

Numéro OFS: 1857-2200

ISBN: 978-3-303-16092-3

Statistique suisse des monuments

2022

16 - Culture, médias, société de l'information, sport

300 150

Monuments historiques recensés



environ 5%
du parc immobilier
suisse sont protégés



dont 93 152
monuments historiques protégés



2471

Interventions
archéologiques
dont 2264
interventions planifiées



53 268

Sites archéologiques recensés
dont 25% sont protégés



51 668 ha

Périmètres archéologiques
protégés soit 1,3%
du territoire suisse

7502

Sites construits protégés



26

Systèmes cantonaux différents
et 1 statistique nationale

Source: OFS – Statistique suisse des monuments

Table des matières

1	Introduction	7
1.1	Le patrimoine bâti, une tâche commune de tous les niveaux étatiques	7
1.2	Un domaine dynamique et d'une grande actualité	8
2	Monuments historiques	9
2.1	Monuments historiques recensés et protégés	9
2.2	Édifices sacrés	14
2.3	Importance des objets protégés	17
3	Archéologie	23
3.1	Sites archéologiques dénombrés et protégés	24
3.2	Périmètres archéologiques et surfaces protégées	26
3.3	Mesures archéologiques	30
4	Financement du patrimoine bâti et enfoui	33

4.1	Aides financières fédérales et mise sous protection	33
4.2	Financement fédéral: conventions et cas par cas	34
4.3	Financement cantonal: monuments historiques	36
4.4	Financement cantonal: archéologie	37
5	Protection des sites construits	40
5.1	Inventaire fédéral des sites à protéger	40
5.2	Sites construits protégés par les cantons et les communes	42
6	Conclusion et perspectives	44
7	Méthodologie	45
8	Références	46
9	Liste des abréviations	47

1 Introduction

Témoins du passé politique, religieux, économique, social et architectural, les monuments historiques, les sites archéologiques et les sites construits font partie du patrimoine et sont constitutifs de l'identité d'un pays.

Près des trois quarts (74%) de la population en Suisse visitent dans l'année des monuments historiques ou des sites archéologiques, ce qui en fait l'activité culturelle la plus pratiquée (OFS 2020). Par ailleurs, les dépenses publiques pour la «Conservation des monuments historiques et protection du patrimoine» dépassaient en 2021 les 320 millions de francs (Confédération, cantons, communes) ou plus de 10% des dépenses totales pour la culture (OFS 2024). Premiers pourvoyeurs de fonds, les cantons assument 72% de ces dépenses, tandis que 16% sont à la charge des communes et 12% de la Confédération.

La première statistique nationale a été réalisée en 2018, Année européenne du patrimoine et, également, année de la Déclaration de Davos, premier texte de référence européen pour la culture du bâti. Tout en l'enrichissant, notamment par les aspects financiers, la présente enquête prolonge celle de 2018 en s'inscrivant dans la même volonté de fournir un panorama national à partir des informations fournies par les cantons.

Cette publication est destinée au public et aux médias soucieux de mieux comprendre les enjeux du domaine, aux professionnels de la conservation et de la sauvegarde du patrimoine, ainsi qu'aux personnes impliquées dans la mise en œuvre des politiques de conservation du patrimoine bâti et enfoui.

Après une introduction sur le contexte particulier de la Suisse, cette publication présente les résultats concernant les trois domaines des monuments historiques, de l'archéologie et de la protection des sites construits, avant de présenter les données financières. Une brève synthèse ainsi qu'une note méthodologique concluent le texte.

1.1 Le patrimoine bâti, une tâche commune de tous les niveaux étatiques

En Suisse, la protection du patrimoine bâti, l'archéologie et la protection des sites construits sont caractérisés par une coopération étroite de tous les niveaux étatiques et, en même temps, par un fédéralisme marqué. Selon l'art. 78 de la Constitution fédérale, «la protection de la nature et du patrimoine est du ressort des cantons»: les services

spécialisés cantonaux principalement assurent les tâches d'inventorisation, de conservation et de sauvegarde du patrimoine bâti et enfoui. Au niveau fédéral, l'Office fédéral de la culture (OFC) est l'organe spécialisé en matière d'archéologie et de conservation des monuments historiques et des sites construits. Il veille à ce que ces enjeux soient adéquatement pris en compte dans toutes les activités de la Confédération. Il élabore des documents de base, s'engage en faveur de conditions-cadres favorables et évalue les conséquences des planifications et des projets de la Confédération sur le patrimoine bâti. Il soutient aussi les cantons dans l'accomplissement de leurs tâches, tant au niveau financier que sur le plan technique.

Cette répartition des compétences a pour effet une hétérogénéité considérable des systèmes d'organisation, des ressources, des pratiques et des mises en œuvre des dispositions légales cantonales, encadrées par l'activité et les standards émis par la Confédération. Dans la perspective d'une statistique nationale, cette forte disparité implique de nombreuses contraintes méthodologiques et impose une certaine prudence dans le traitement, l'analyse et la comparaison des données.

1.2 Un domaine dynamique et d'une grande actualité

Malgré l'image d'éternité que peut véhiculer le patrimoine bâti, il s'agit d'un domaine qui évolue sans cesse, au gré des connaissances scientifiques, de l'intégration de nouveaux outils techniques (nouvelles bases de données, systèmes d'information géographique, etc.), des décisions politiques et dispositions légales (modifications de lois, adaptation d'instruments de planification, etc.) ou encore du dynamisme de la construction.

Ces évolutions peuvent induire des changements importants, qui se reflètent dans les données statistiques. Ainsi, lors de la deuxième enquête, menée en 2023 sur les données de l'année 2022, des écarts importants ont parfois été constatés avec les données de la première enquête (en 2018 sur les données 2016). Côté monuments, certains cantons ont étendu leurs inventaires en intégrant des ouvrages plus récents (Genève a par exemple récemment intégré des ensembles des XIX^e et XX^e siècles dans son inventaire). Dans le domaine de l'archéologie, 11 cantons ont entrepris une révision partielle ou complète de leur carte archéologique depuis la première enquête. Lors de l'analyse des données, il est essentiel de garder à l'esprit ces dynamiques afin d'éviter les interprétations hâtives. Dans certains cas, la méthode de relevé utilisée par les cantons en 2018 n'a pas pu être retracée et certains écarts constatés entre les deux enquêtes ne peuvent pas être expliqués.

2 Monuments historiques

Les objets individuels du patrimoine culturel bâti sont souvent au centre de l'attention publique. Pour simplifier, ils sont appelés ci-après «monuments historiques». Dans le cadre de cette statistique, une définition en a été retenue en concertation étroite avec les cantons. Cependant, pour des raisons de culture, de sensibilité, d'histoire ou de méthode de travail, des variations dans l'interprétation et l'application de cette définition persistent entre les cantons: ils ne peuvent pas toujours discriminer les objets en fonction d'une définition harmonisée à l'échelle nationale.

Un **monument historique** est défini par la Commission fédérale des monuments historiques (CFMH, 2007) comme un objet individuel associé à un lieu, ayant une valeur de témoin historique de l'activité humaine, d'événements marquants, de l'évolution des institutions sociales, de l'histoire de l'art ou des techniques.

Seules les structures fixes sont classées comme «objets individuels» immobiles, excluant ainsi les objets mobiles tels que les meubles et les artefacts qui relèvent d'autres compétences. Les ensembles composés de plusieurs éléments sont subdivisés en autant d'objets individuels. Une grande variété de constructions peuvent être considérées comme des objets individuels, y compris les habitations, édifices religieux, ouvrages industriels, bâtiments agricoles, ponts, statues, etc.

Les ensembles protégés en tant que sites construits ne sont pas comptés comme monuments historiques au sens strict (voir chap. 5).

2.1 Monuments historiques recensés et protégés

La Suisse abrite de nombreux édifices et structures qui, en raison de leurs caractéristiques, présentent un grand intérêt patrimonial. Les services cantonaux et communaux responsables de la préservation des monuments sont chargés d'évaluer les édifices et structures de leur territoire en fonction de critères propres. S'ils sont remplis, les services assurent la sauvegarde et la protection des édifices jugés les plus sensibles.

Les classifications et méthodes utilisées pour la conservation du patrimoine varient d'un canton à l'autre. En principe, dans tous les cantons, on recense les constructions ayant une valeur particulière, décrites dans des inventaires officiels (objets individuels *recensés*), puis distingue celles qui bénéficient en sus d'une protection juridique contraignante (objets individuels *protégés*; voir encadré).

Une précision importante: si, dans de nombreux cantons, les responsabilités en matière de monuments historiques sont partagées entre les cantons et les communes, les chiffres donnés ici concernent toujours l'ensemble du territoire cantonal.

Sont qualifiés d'**objets recensés** les monuments historiques répertoriés par les autorités, figurant dans des listes, plans ou inventaires officiels, ce qui leur confère une reconnaissance de valeur particulière. Ces documents, qui servent d'outils de travail aux services spécialisés, sont aussi parfois internes et non publiés.

Les **objets protégés**, quant à eux, bénéficient d'une protection légale impliquant les propriétaires. Cette protection est établie par le biais d'un règlement général (tel qu'une loi ou un plan d'affectation), d'une décision administrative, d'une inscription au registre foncier ou d'un contrat, engageant juridiquement les propriétaires.

En 2022, la Suisse comptait environ 300 000 objets recensés, présentant un intérêt patrimonial. Ces objets individuels se distinguent par leurs qualités uniques, bien qu'ils ne soient pas toujours protégés de manière formelle.

Monuments historiques recensés, dans les cantons, en 2016 et 2022 T 1

Canton	2016	2022	Variation	Commentaires sur la variation
AG	7 800 ¹	5 060 ¹	−35,1%	Amélioration de l'estimation
AI	203	354	+74,4%	Inventaires en cours de révision
AR	3 412	926	−72,9%	Calcul 2016 non retraçable
BE	46 841	44 829	−4,3%	
BL	7 515	7 515	0%	
BS	3 755	4 128	+9,9%	
FR	15 298	16 296	+6,5%	
GE	12 723	40 400	+217,5%	Définition plus large des monuments et nouvelle méthode de calcul
GL	936	1 204	+28,6%	Calcul 2016 non retraçable
GR	14 645	16 585	+13,2%	Inventaires et plans d'aménagement en révision
JU	1 114	1 155	+3,7%	Nouvelle loi cantonale et inventaire révisé
LU	4 405	4 992	+13,3%	
NE	7 106	7 674	+8,0%	
NW	883	907	+2,7%	
OW	1 771	1 808	+2,1%	
SG	8 154	7 869	−3,5%	
SH	1 250	2 660	+112,8%	Inventaires en cours de révision
SO	2 961	3 579	+20,9%	Révisions des plans d'aménagement locaux en cours
SZ	980	999	+1,9%	
TG	7 207	6 939	−3,7%	Nouvelle méthode de calcul, plus restrictive
TI	25 986	29 449	+13,3%	
UR	435	642	+47,6%	Inventaires en cours de révision
VD	57 968	47 091 ¹	−18,8%	Calcul pour 2016 non retraçable; amélioration de l'estimation
VS	8 602	17 556 ¹	+104,1%	Révision totale des inventaires communaux en cours
ZG	2 269	2 225	−1,9%	
ZH	27 308 ¹	27 308 ¹	0%	Reprise de l'estimation 2016
Total	271 527	300 150	+10,5%	

Les explications des variations fournies par les cantons sont résumées dans la colonne des commentaires.

¹ estimation du canton

AI, AR et SZ: seuls les objets protégés sont recensés par le canton

ZH: le canton ne disposant pas de données sur les objets recensés localement, ces valeurs sont composées de données du canton, en partie estimées, et d'une extrapolation de l'OFS suite à une enquête complémentaire auprès des communes.

Source: OFS – Statistique des monuments

© OFS 2024

Les objets protégés constituent un sous-ensemble particulier des objets recensés. En 2022, on dénombrait plus de 93 000 objets protégés en Suisse, soit 31% des objets recensés (contre 28% en 2016).

Monuments historiques protégés, par canton, en 2016 et 2022

T 2

Canton	2016	2022	Variation	Commentaires sur la variation
AG	6 200 ¹	3 760 ¹	-39,4%	Amélioration de l'estimation
AI	153	354	+131,4%	Inventaires en cours de révision et nouvelles ordonnances de protection
AR	928	926	-0,2%	
BE	7 342	7 820	+6,5%	
BL	5 620	4 915	-12,5%	Ajustement aux données cadastrales cantonales
BS	544	611	+12,3%	
FR	8 132	8 756	+7,7%	
GE	7 672	21 910	+185,6%	Nouvelle méthode de calcul : ajout des objets situés dans des secteurs protégés
GL	488	507	+3,9%	
GR	4 869	5 769	+18,5%	Inventaires en cours de révision
JU	281	327	+16,4%	Nouvelle loi, inventaires révisés
LU	960	983	+2,4%	
NE	830	836	+0,7%	
NW	209	239	+14,4%	
OW	483	487	+0,8%	
SG	3 983	4 280	+7,5%	
SH	1 180	1 438	+21,9%	Inventaires en cours de révision
SO	2 041	2 043	+0,1%	
SZ	629	999	+58,8%	Méthode de calcul 2016 non retraçable
TG	4 257	5 174	+21,5%	Révision du statut de protection
TI	3 923	4 316	+10,0%	
UR	–	15		
VD	8 457	5 415	-36,0%	Amélioration de la méthode de calcul (affinage, réduction des doublons, etc.)
VS	636	4 160	+554,1%	Révision totale des inventaires communaux en cours
ZG	566	749	+32,3%	Révision des inventaires et des bases légales
ZH	4 701 ¹	6 363 ¹	+35,3%	Clarification continue du statut de protection des objets d'importance locale
Total	75 084	93 152	+24,1%	

Les explications des variations fournies par les cantons sont résumées dans la colonne des commentaires.

¹ estimation du canton

– : pas de données

AI, AR et SZ: pas de distinction entre objets recensés et protégés

ZH: extrapolation OFS après enquête au niveau de l'échelon communal

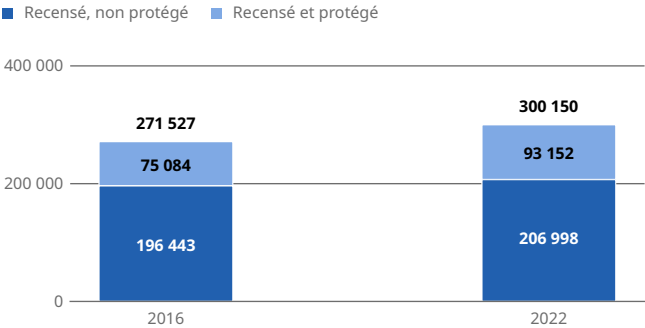
Source: OFS – Statistique des monuments

© OFS 2024

Depuis la dernière enquête en 2018 sur l'année 2016, le nombre d'objets recensés a augmenté de plus de 10% et celui des objets protégés de près de 21%. Cette évolution s'explique, au moins en partie, par des travaux de révision des inventaires cantonaux. Dans le cas du canton de Schaffhouse, par exemple, l'application plus rigoureuse du devoir d'inventaire d'une loi de 1968 a mécaniquement entraîné une forte augmentation (+113%) des objets recensés. En Valais, en vue d'une révision complète des plans de zone, un gros effort d'inventorisation des objets d'importance locale a permis d'identifier plus de 3000 objets supplémentaires, ce qui se traduit par une augmentation de 104% des objets recensés et de 554% des objets protégés (voir tableaux T 1 et T 2).

Nombre d'objets protégés par rapport aux objets recensés, en 2016 et 2022

G1



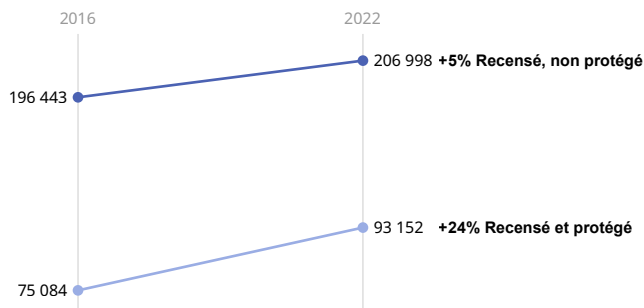
État des données: 31.03.2025
Source: OFS – Statistique des monuments

gr-f-16.02.06.01
© OFS 2024

Malgré les augmentations observées, ce n'est qu'une petite partie du parc de bâtiments du pays qui est protégée. Par rapport aux 1,8 millions de bâtiments, c'est-à-dire les constructions dédiées à l'habitat ou à d'autres activités humaines, figurant au Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL), les 93 152 objets protégés au titre de la conservation des monuments – très largement des bâtiments – représentent en 2022 un ordre de grandeur de 5% des bâtiments en Suisse.

Objets protégés et objets recensés, évolution 2016–2022

G2



État des données: 31.03.2025

Source: OFS – Statistique des monuments

gr-f-16.02.06.02

© OFS 2024

2.2 Édifices sacrés

Motivés entre autres par des aspirations patriotiques, les premiers grands chantiers de conservation ont souvent concerné les édifices emblématiques et dépositaires d'une autorité, notamment les édifices religieux. La deuxième moitié du XX^e siècle est marquée par l'ouverture à de nouvelles catégories architecturales (industrie, agriculture, génie civil, etc.).

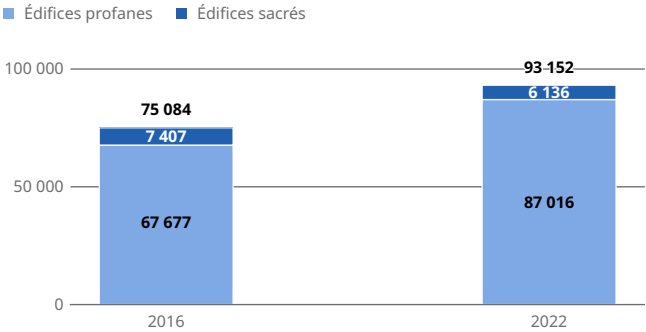
Un **édifice sacré** est une construction qui est ou qui a été utilisée par une communauté comme lieu sacré ou de culte ou pour y pratiquer des rites religieux. L'architecture sacrée comprend des mausolées, sépultures, églises, chapelles, lieux de culte, mosquées, synagogues, temples, etc.

C'est l'affectation *initiale* de l'édifice qui est ici déterminante. Les édifices religieux destinés à un usage purement laïque, comme les presbytères, font partie des édifices profanes, alors qu'une église transformée en centre culturel ou en café sera considérée, même désacralisée, comme un édifice sacré. Certains cantons incluent des aménagements associés aux lieux de culte (mausolées, cures, columbariums, etc.).

Par opposition, un **édifice profane** comprend donc tous les objets immobiliers qui ne sont pas destinés à un usage cultuel.

Nombre d'édifices sacrés par rapport au total des objets protégés, en 2016 et 2022

G3



État des données: 31.03.2025
Source: OFS – Statistique des monuments

gr-f-16.02.06.03
© OFS 2024

En 2016, l'architecture sacrée représentait environ 10% des objets protégés. En 2022, on dénombrait environ 6000 édifices sacrés protégés, soit une diminution de 17% de ces édifices par rapport à 2016, représentant une proportion de moins de 7% des objets protégés. Cette diminution pourrait en partie être expliquée par l'affinage des méthodes de calcul depuis 2016 et l'exclusion des ouvrages sans fonction culturelle, typiquement les cures et presbytères, dont la vocation est l'habitat.

Nombre d'édifices sacrés protégés, par canton, comparaison entre 2016 et 2022

T 3

Canton	2016	2022	Variation	Commentaires sur la variation
AG	1 300	434	-66,6%	Nouvelle méthode de calcul
AI	42	42		
AR	22	24	+9,1%	
BE	291 ¹	303	+4,1%	
BL	68	69	+1,5%	
BS	34	34		
FR	533	533		
GE	137	86	-37,2%	Nouvelle méthode de calcul
GL	23	28	+21,7%	
GR	495	577	+16,6%	
JU	85	90	+5,9%	
LU	375	376	+0,3%	
NE	64	64		
NW	42	42		
OW	71	71		
SG	268	291	+8,6%	
SH	36	36		
SO	458	457	-0,2%	
SZ	141	192	+36,2%	
TG	195	228	+16,9%	
TI	1 568	1 666	+6,3%	
UR	–	ND		
VD	504	NC		
VS	299	342	+14,4%	
ZG	97	ND		
ZH	259	151	-41,7%	Exclusion des cures et presbytères
Total	7 407	6 136	-17,2%	

Les explications des variations fournies par les cantons sont résumées dans la colonne des commentaires.

¹ : valeur 2016 corrigée

–: pas de données

NC: non concerné: le canton ne fait pas de distinction sacré/profane

ND: données non disponibles au moment de l'enquête

ZH: données partielles à l'échelon communal

Source: OFS – Statistique des monuments

© OFS 2024

2.3 Importance des objets protégés

Les cantons attribuent librement aux objets protégés les importances locale, parfois en collaboration avec les communes, et régionale (nommée parfois «supra communale» ou «cantonale»). À ces degrés d'importance correspondent des exigences et des mesures de protection, avec cependant des différences entre les cantons. L'importance nationale, elle, est attribuée par l'Office fédéral de la culture (OFC) (voir chap. 2.3.2).

2.3.1 Objets protégés d'importances régionale et locale

En 2022, on dénombrait en Suisse environ 54 000 objets protégés d'importance régionale, et 35 000 d'importance locale. Par rapport à 2016, l'augmentation est de près de 15% pour les objets d'importance régionale et de plus de 40% pour les objets d'importance locale. Cependant, sans le cas particulier du VS (qui, en réalisant des inventaires communaux jusqu'alors presque inexistants, multiplie par presque 60 les objets d'importance locale – voir tableau T4), la progression serait d'environ 27% pour l'importance locale.

L'évolution pour ces deux catégories est largement alignée sur celles des nombres d'objets recensés et protégés. Cependant, dans le détail, on constate d'importantes variations cantonales entre les enquêtes. Selon les informations des cantons, elles peuvent s'expliquer par quatre facteurs principaux: modification des méthodes de calcul (Argovie, Fribourg, Genève, Neuchâtel, Tessin, Vaud), révision des inventaires (Grisons, Jura, Schaffhouse, Valais, Zoug), clarification des catégories (Argovie, Soleure, Saint-Gall) ou encore révision des critères de protection (Schwytz).

Dans cette partie, quand il n'a pas été possible de distinguer entre les importances régionale et locale, en particulier quand cette distinction ne correspond pas aux pratiques cantonales, les objets ont été comptés dans la catégorie «importance régionale».

Objets d'importances régionale et locale, par canton, en 2016 et 2022 T4

Canton	Importance régionale			Importance locale			Commentaires sur la variation
	2016	2022	Variation	2016	2022	Variation	
AG	1 301 ¹	1 322	+1,6%	4 659 ¹	2 200 ¹	-52,8%	Modification des méthodes de calcul et clarification des catégories
AI	89	81	-9,0%	54	251	+364,8%	Importance locale: inventaires en cours de révision et nouvelles ordonnances de protection
AR	889	889		NC	NC		
BE	7 103	7 400	+4,2%	NC	NC		
BL	942	819	-13,1%	4 643	4 049	-12,8%	
BS	446	483	+8,3%	NC	NC		
FR	5 078	1 431	-71,8%	2 850	6 977	+144,8%	Modification des méthodes de calcul
GE	7 586	21 840	+187,9%	0	NC		Modification des méthodes de calcul
GL	467	208	-55,5%	0	259		
GR	1 691	1 817	+7,5%	2 985	3 625	+21,4%	Révision des inventaires
JU	84	95	+13,1%	182	152	-16,5%	Révision des inventaires
LU	301	317	+5,3%	508	579	+14,0%	Révision des critères de protection
NE	703	122	-82,6%	58	637	+998,3%	Modification des méthodes de calcul
NW	175	168	-4,0%	17 ²	32	+88,2%	
OW	285	287	+0,7%	172	174	+1,2%	
SG	3 906	1 758	-55,0%	0	2 462		Clarification des catégories
SH	460	577	+25,4%	661	798	+20,7%	Révision des inventaires
SO	1 948	1 936	-0,6%	43	43		Clarification des catégories
SZ	279	343	+22,9%	289	582	+101,4%	Révision des critères de protection
TG	4 119	4 979	+20,9%	0	ND		
TI	662	741	+11,9%	3 027	3 365	+11,2%	Modification des méthodes de calcul
UR	-	4		-	8		
VD	6 662	3 881	-41,7%	1 320	844	-36,1%	Modification des méthodes de calcul
VS	495	581	+17,4%	58	3 523	+5 974,1%	Révision totale des inventaires communaux en cours
ZG	229	389	+69,9%	304	360	+18,4%	Révision des inventaires et de la loi; importance régionale: modification des méthodes de calcul
ZH	1 424	1 782	+25,1%	3 178 ³	4 229 ³	+33,1%	Clarifications continue du statut de protection au niveau communal
Total	47 324	54 250	+14,6%	25 008	35 149	+40,6%	

Les explications des variations fournies par les cantons sont résumées dans la colonne des commentaires.

¹ estimation du canton

² La méthode utilisée pour 2016 n'a pas pu être retracée et la variation ne peut pas être expliquée.

³ extrapolation (OFS) au niveau de l'échelon communal

-: pas de données

NC: le canton n'est pas concerné par cette catégorie d'importance

ND: donnée non disponible au moment de l'enquête

Source: OFS – Statistique des monuments

© OFS 2024

2.3.2 Objets d'importance nationale

Pour les objets d'importance nationale, il a été choisi de se baser sur la liste de référence de l'OFC (état au 31.12.2022). La présente édition de l'enquête a en effet révélé des écarts entre ce que les cantons intègrent dans leurs inventaires comme objets d'importance nationale et les données de la Confédération.

Liste des objets d'importance nationale de l'OFC

L'OFC met à disposition une «Liste des monuments, ensembles et sites archéologiques d'importance nationale», établie à partir des inventaires et listes des différents services de la Confédération. Cette liste sert de base pour le calcul des aides financières de la Confédération au titre de l'art. 13 de la Loi fédérale sur la protection de la nature (LPN).

Pour qu'une construction ou un site soit reconnu comme d'importance nationale, un canton peut soumettre une demande documentée à l'OFC. Celui-ci examine la demande et peut aussi recourir à un avis d'expertise externe ou de la Commission fédérale des monuments historiques (CFMH). Si un objet obtient la reconnaissance de son importance nationale, il est inscrit sur la liste et le canton peut demander une participation financière fédérale plus élevée aux coûts de la sauvegarde ou de la conservation.

Si la liste de l'OFC est établie selon des critères uniformes pour tous les cantons, elle ne fait pas une distinction systématique entre les éléments qui relèvent de la conservation des monuments et ceux qui relèvent de l'archéologie. Des doublons sont donc par définition possibles, typiquement pour les ouvrages anciens dont une partie des murs est conservée (par exemple les ruines d'une tour médiévale, qui intéressent à la fois la conservation du patrimoine et l'archéologie).

Monuments et sites archéologiques d'importance nationale,
par canton, en 2022

T5

Canton	Nombre d'objets pour les catégories «Monuments» et «Archéologie»	Canton	Nombre d'objets pour les catégories «Monuments» et «Archéologie»
AG	292	OW	35
AI	22	SG	166
AR	46	SH	85
BE	506	SO	82
BL	94	SZ	114
BS	102	TG	126
FR	348	TI	250
GE	104	UR	57
GL	45	VD	313
GR	327	VS	146
JU	53	ZG	51
LU	170	ZH	352
NE	151		
NW	61	Total¹	4 092

¹ Il existe des «doublons» entre les cantons: dans AR/SG (2), BE/FR (1) et BL/SO (3), 6 installations militaires de barrage sont à cheval sur la limite entre deux cantons. Dans le total, ces objets n'ont été comptés qu'une fois chacun.

Remarque: vu la différence des sources, le nombre d'objets d'importance nationale (liste OFC) ne peut être additionné aux nombres d'objets d'importances régionale et locale (enquête auprès des cantons).

Monuments et sites archéologiques d'importance nationale, par canton, en 2022

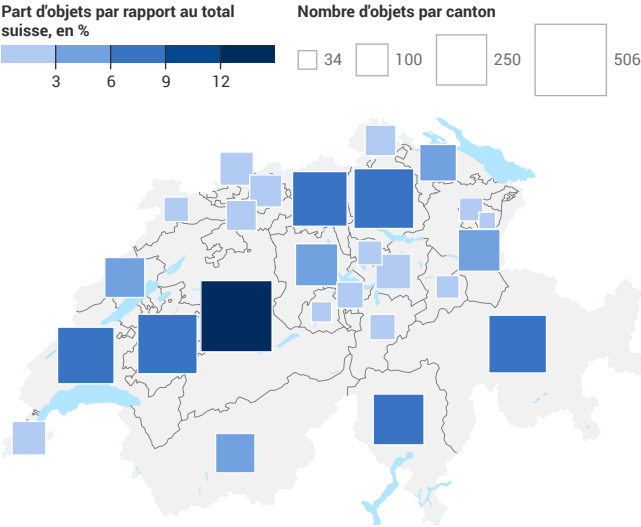
G 4

Total: 4 092¹

Berne	Vaud	Argovie	Tessin	
506	313	292	250	
Zurich	Lucerne	Thurgovie	Schwytz	Genève
352	170	126	114	104
Fribourg	Saint-Gall	Bâle-Ville	NW	Uri
348	166	102	61	57
Grisons	Neuchâtel	Bâle-Campagne	Jura	Zoug
327	151	94	53	51
	Valais	Schaffhouse	AR	OW
	146	85	46	35
		Soleure	Glaris	AI
		82	45	22

¹ Il existe des «doublons» entre les cantons: dans AR/SG (2), BE/FR (1) et BL/SO (3), 6 installations militaires de barrage sont à cheval sur la limite entre deux cantons. Dans le total, ces objets n'ont été comptés qu'une fois chacun.

Monuments et sites archéologiques protégés d'importance nationale, en 2022



Suisse: 4 092¹

¹ Il existe des «doublons» entre les cantons: dans AR/SG (2), BE/FR (1) et BL/SO (3), 6 installations militaires de barrage sont à cheval sur la limite entre deux cantons. Dans le total, ces objets n'ont été comptés qu'une fois chacun.

État des données: 23.12.2024 KM11-DW0023-16-c-kant-2024-f
Source: OFS – Statistique suisse des monuments (données: OFC) © OFS 2024

3 Archéologie

L'archéologie et la conservation des monuments en Suisse ont des objectifs similaires. L'archéologie se distingue cependant par des méthodes spécifiques et par la nature de ses objets d'étude. Alors que la conservation des monuments se concentre sur les constructions en élévation, l'archéologie s'intéresse aussi bien à ces structures qu'aux vestiges, en partie ou totalement enfouis.

L'intervention archéologique se fait généralement lors de projets de construction, suite à des préavis émis par les services spécialisés des cantons dans lesquels ils évaluent l'impact des travaux sur les sites potentiels.

Ce qui rend l'archéologie unique, c'est que sa méthode même implique une forme de destruction. Quand la protection de tout le site n'est pas possible (ce qui est le plus souvent le cas), l'archéologue doit en effet défaire les strates du passé pour les étudier, tout en les documentant minutieusement. Les sites fouillés sont ensuite, à de rares exceptions près, occupés par des constructions modernes. L'archéologie se distingue ainsi de la conservation des monuments où l'intégrité physique du bâtiment est au centre des préoccupations.

Chaque canton adopte là encore une approche différente pour définir ce qui constitue un site ou un périmètre archéologique. Cette diversité reflète non seulement les variations régionales dans les vestiges trouvés, mais aussi les différentes sensibilités culturelles et choix politiques en matière de patrimoine.

3.1 Sites archéologiques dénombrés et protégés

La Suisse comptait plus de 53 000 sites archéologiques en 2022, ou une augmentation de près de 27% par rapport à 2016. Cette tendance haussière s'explique par l'inscription par les cantons, depuis la précédente enquête, de nouveaux sites aux inventaires suite à des découvertes, prospections ou sondages. Dans certains cas, la variation peut être associée à des facteurs plus ponctuels: densification dans les centres urbains, mise en place d'un monitoring territorial (Valais), campagnes de prospection systématiques (Soleure), mise à jour des inventaires (Bâle-Campagne, Grisons, Schaffhouse, Valais), améliorations foncières agricoles (Zurich). Dans d'autres cas encore, il y a eu correction des anciennes données (Bâle-Ville, Lucerne, Nidwald) ou modification de la méthode de calcul (Thurgovie).

Un **site archéologique** est un lieu avec indication d'une découverte d'un vestige. L'ensemble des niveaux archéologiques d'un site (parfois superposés) est compté comme un seul site.

Sont considérés comme **protégés** les sites qui, en plus d'avoir été identifiés pour leur intérêt patrimonial, bénéficient d'une mesure de protection légale contraignante pour le propriétaire.

Sites archéologiques dénombrés, par canton, en 2016 et 2022,
et sites protégés, par canton, en 2022

T6

Canton	Sites archéologiques dénombrés			2022		Commentaires sur la variation
	2016	2022	Variation	Sites protégés	Part de sites protégés	
AG	2 659	3 614	+35,9%	65	2%	Intégration d'anciennes données; forte activité de la construction
AI	7	7		7	100%	
AR	2	3	+50,0%	3	100%	
BE	4 350	4 225	-2,9%	ND		
BL	783	2 513 ¹	+220,9%	793	32%	Mise à jour des inventaires
BS	3 402 ²	3 561	+4,7%	2 787	78%	Correction des anciennes données
FR	2 832	2 832		26	<1%	
GE	557	475	-14,7%	73	15%	
GL	–	288		0	0%	
GR	3 215	4 372	+36,0%	1 082	25%	Mise à jour des inventaires
JU	450	445	-1,1%	445	100%	
LU	1 300 ²	1 553	+19,5%	463	30%	Correction des anciennes données
NE	1 000	1 205	+20,5%	5	<1%	
NW	281 ²	287	+2,1%	1	<1%	Correction des anciennes données
OW	98	103	+5,1%	2	2%	
SG	3 461	4 200	+21,4%	543	13%	
SH	618	1 194	+93,2%	347	29%	Mise à jour des inventaires
SO	2 226	2 489	+11,8%	671	27%	Campagnes de prospection systématiques
SZ	812	1 013	+24,8%	59	6%	Révision totale des données
TG	492	3 500	+611,4%	490	14%	Modification de la méthode de calcul
TI	2 550	2 850	+11,8%	59	2%	
UR	70	74	+5,7%	0	0%	
VD	3 510	3 769	+7,4%	3 769	100%	
VS	1 220	1 767	+44,8%	1 390	79%	Mise en place d'un monitoring territorial, mise à jour des inventaires
ZG	424	425	+0,2%	6	1%	
ZH	5 770	6 504	+12,7%	108	2%	Améliorations foncières agricoles
Total	42 089	53 268	+26,6%	13 194	24,8%	

Les explications des variations fournies par les cantons sont résumées dans la colonne des commentaires.

¹ BL: la notion de «site» ne correspond qu'en partie à la systématique cantonale. La valeur 2016 correspond à des zones archéologiques, la valeur 2022 à une estimation du nombre de dossiers ou d'interventions.

² valeur 2016 corrigée

–: pas de données

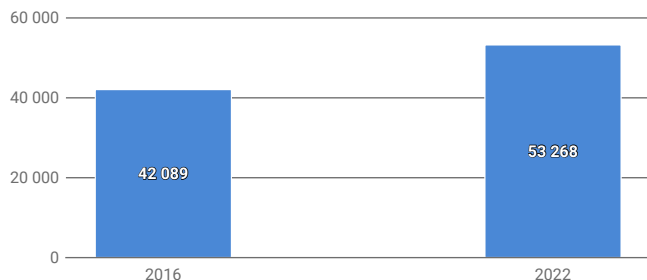
ND: donnée non disponible au moment de l'enquête

TG: inclusion pour 2022 de chaque site tel que défini en termes scientifiques et non plus seulement juridiques.

VS: les trouvailles isolées ou dont la localisation est imprécise ne sont pas comptées.

ZH: chaque couche archéologique est individuellement comptée comme un site; le nombre de sites protégés est une valeur minimale estimée.

Sites archéologiques dénombrés, en 2016 et 2022 G5



État des données: 23.12.2024

Source: OFS – Statistique des monuments

gr-f-16.02.06.05

© OFS 2024

Cette enquête introduit comme nouvelle variable le nombre de sites protégés, ce qui permet une mise en relation avec le nombre total de sites archéologiques: 24,8%. Certains cantons protègent une sélection de sites parmi ceux dénombrés, tandis que d'autres ne recensent que ceux qui bénéficient d'une protection – ces derniers affichent donc une proportion de 100% de sites protégés.

L'évolution du nombre de sites dénombrés entre 2016 et 2022 est influencée par de nouvelles connaissances et des révisions des cartes archéologiques en particulier. Il arrive qu'une protection ne soit plus justifiée, que des sites soient regroupés ou encore que des chevauchements soient corrigés.

3.2 Périmètres archéologiques et surfaces protégées

Au-delà des sites des découvertes, les cantons cartographient des zones, généralement plus étendues, nommées «périmètres archéologiques». Ces zones, consignées sur des plans officiels, guident les services compétents lors de l'établissement de préavis pour les autorisations de construire et lors des travaux de planification territoriale.

Périmètre archéologique: une zone qui comporte un potentiel archéologique avéré par des découvertes ou qui est susceptible de contenir des vestiges archéologiques (par ex. sur la base d'indices de la toponymie, de la topographie, de télédétection par laser, d'images aériennes, etc.) et qui est indiquée dans un plan public officiel (plan directeur ou d'affectation).

Sont considérées comme **surfaces protégées** les aires qui, en plus d'avoir un intérêt scientifique, artistique, historique ou patrimonial, bénéficient d'une mesure de protection légale (loi, décision, plan d'affectation, instrument du droit de la construction et de l'aménagement du territoire, contrat, inscription au registre foncier, etc.) contraignante pour les propriétaires.

On observe de grandes disparités dans les données relatives au nombre de périmètres archéologiques et aux surfaces totales, à la fois entre les cantons et entre les enquêtes. Cette partie de la statistique est celle qui présente le plus d'écarts dans les données.

L'évolution de la surface totale (+104%) ne suit pas linéairement celle du nombre de périmètres (+71%). Cette différence peut être liée à plusieurs phénomènes, parfois cumulés: révisions des cartes archéologiques (Argovie, Bâle-Campagne, Genève, Lucerne), révisions des méthodes ou des définitions (Argovie, Bâle-Ville, Fribourg, Jura, Neuchâtel), découvertes de nouveaux sites liées à l'activité de construction (Argovie, Tessin), etc. Ces évolutions témoignent du dynamisme de ce domaine et du contexte mouvant dans lequel les tâches de l'archéologie sont réalisées. Cette enquête inclut par ailleurs une nouvelle variable, la surface protégée, un sous-ensemble de la surface totale dont la part peut être calculée (60%).

Malgré la forte tendance haussière observée, au niveau national, les 51 668 ha de périmètres protégés correspondent à environ 1,3% du territoire suisse.

Nombre et surface (en hectares) des périmètres archéologiques, par canton, en 2016 et 2022, surfaces protégées (en hectares), en 2022

T7

Canton	Périmètres		Surface			2022		Commentaires sur la variation	
	2016	2022	Variation	2016	2022	Variation	Surface protégée		Part protégée
AG	2 659	1 917	-27,9%	3 850 ²	3 279	-14,8%	165	5%	Révisions des cartes archéologiques, révisions des méthodes ou définitions, découvertes de nouveaux sites
AI	3	ND		18	18		18	100%	
AR	ND	ND		ND	ND		ND		
BE	1 154	1 199	+3,9%	5 657	6 719	+18,8%	ND		
BL	783	793	+1,3%	3 910	3 653	-6,6%	ND		Révisions des cartes archéologiques
BS	1	70	+6 900,0%	1	576	+57 500,0%	576	100%	Révisions des méthodes ou définitions
FR	27	3 570	+13 122,2%	126	19 785	+15 602,4%	19 785	100%	Révisions des méthodes ou définitions
GE	8	499	+6 137,5%	112	ND		24		Révisions des cartes archéologiques
GL	ND	41		ND	ND		ND		
GR	118	429	+263,6%	272	1 119	+311,4%	1 119	100%	Révisions des inventaires (fouilles récentes et nouveaux sites d'après archives)
JU	169	445	+163,3%	1021	677	-33,7%	677	100%	Révisions des méthodes ou définitions
LU	619	ND		2 665	ND		3 605		Révisions des cartes archéologiques
NE	256 ¹	270	+5,5%	2 410 ¹	5 080	+110,8%	22	0%	Révisions des méthodes ou définitions
NW	82 ¹	80	-2,4%	4	293	+7 225,0%	4	1%	Révisions des méthodes ou définitions
OW	19	20	+5,3%	135	135		0	0%	
SG	543	ND		0	ND		ND		

Les explications des variations fournies par les cantons sont résumées dans la colonne des commentaires.

¹ valeur 2016 corrigée
² estimation du canton

ND: information non disponible au moment de l'enquête

BL: les notions de «sites archéologiques» et de «périmètres» protégés recouvrent la même réalité.

Source: OFS – Statistique des monuments

© OFS 2024

Nombre et surface (en hectares) des périmètres archéologiques, par canton, en 2016 et 2022, surfaces protégées (en hectares), en 2022

T 7

Canton	Périmètres		Surface		2022		
	2016	2022	Variation	2016	2022	Variation	Part protégée
SH	358	1 194	+233,5%	1 068	1 788	+67,4%	57%
SO	481	671	+39,5%	1 395	1 598	+14,6%	100%
SZ	5	124	+2 380,0%	8 ²	1 469 ²	+18 262,5%	9,1%
Révision totale des données ; révision en cours du plan directeur cantonal							
TG	388	407	+4,9%	1 853	1 908	+3,0%	26%
TI	316	395	+25,0%	4 300	4 800	+11,6%	100%
UR	7	74	+957,1%	7 ²	250	+3 471,4%	0%
VD	1 635	1 797	+9,9%	7 000	7 810	+11,6%	100%
VS	442	783	+77,1%	4 879	9 807	+101,0%	100%
ZG	74	87	+17,6%	1 600 ²	1 898	+18,6%	ND
ZH	0	1 896		0	13 757		ND
Total	10 147	16 761	+70,5%	42 292	86 419	+104,3%	60%

Les explications des variations fournies par les cantons sont résumées dans la colonne des commentaires.

1 valeur 2016 corrigée
2 estimation du canton

ND: information non disponible au moment de l'enquête

BL: les notions de «sites archéologiques» et de «périmètres» protégés recouvrent la même réalité.

Source: OFS – Statistique des monuments

© OFS 2024

3.3 Mesures archéologiques

Les services spécialisés des cantons assument un grand nombre de tâches dans le domaine de l'archéologie: prospection, fouilles, documentation et étude des objets et structures mis au jour, entretien des collections, etc. Selon les pratiques cantonales, s'ajoutent des missions de publication, de médiation scientifique, de gestion de musées, etc.

La présente statistique ne peut rendre compte de toutes ces activités et se concentre ici sur les mesures réalisées directement sur un site, que ce soit par un service cantonal ou par des tiers mandatés par le canton. On distingue deux grandes catégories d'interventions *in situ*: les mesures *prévues* et *imprévues*.

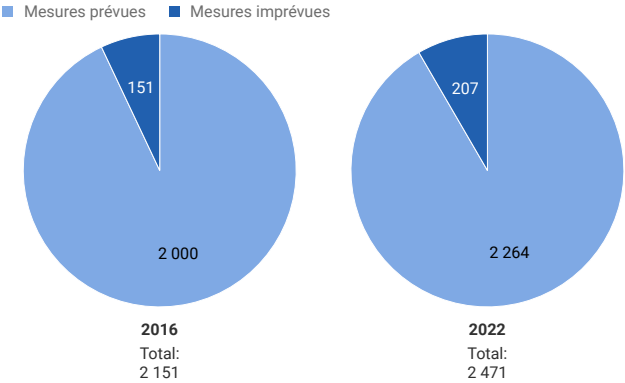
Les **mesures prévues** sont des interventions planifiées sur un périmètre archéologique où le service compétent avait informé les propriétaires ou maîtres d'ouvrage, à titre préventif ou dans le cadre de la procédure d'autorisation de construire, de la possibilité de découvertes archéologiques.

Par **mesures imprévues** on désigne le fait que, avant d'intervenir, le service compétent n'avait pas d'indication de potentielles découvertes archéologiques sur un site, et les propriétaires ou maîtres d'ouvrage n'avaient pas été prévenus de cette éventualité.

La majorité des mesures peuvent être planifiées: l'archéologie intervient la plupart du temps lors de travaux au calendrier connu. Cependant, les interventions sont souvent caractérisées par l'urgence, avec une part de hasard quant à l'étendue des mesures. À ce titre, l'enquête peut révéler le nombre mais pas l'ampleur des interventions. Le cas particulier de Saint-Gall illustre cet aspect, avec une augmentation du nombre de mesures de 300% due à une année 2016 avec un petit nombre de grands chantiers, suivie d'une année 2022 avec de nombreuses interventions de tailles diverses et des suivis de chantiers, sous l'effet d'une application plus stricte des dispositions légales.

Mesures archéologiques prévues et imprévues, en 2016 et 2022

G6



État des données: 23.12.2024
Source: OFS – Statistique des monuments

gr-f-16.02.06.06
© OFS 2024

Les données révèlent une certaine stabilité dans le nombre de mesures. C’est là où la pression de la construction se fait la plus forte que les services cantonaux sont le plus intervenus. Cette évolution suit celle du nombre de sites et de périmètres archéologiques.

Dans le détail, on remarque toutefois une variation marquée du nombre de mesures imprévues. Dans le cas particulier de Berne, la forte augmentation peut être expliquée par une année 2016 où toutes les mesures avaient pu être planifiées comparée à une année 2022 riche en interventions imprévues. La baisse observée en Argovie est liée à une adaptation de la procédure des préavis pour les autorisations de construire.

Mesures archéologiques prévues et imprévues, par canton, en 2016 et 2022

T8

Canton	Mesures prévues			Mesures imprévues			Commentaires sur la variation
	2016	2022	Variation	2016	2022	Variation	
AG	133	68	-48,9%	10	11	+10,0%	Mesures prévues : adaptation procédure préavis
AI	1	1		0	1		
AR	0	0		0	0		
BE	243	158	-35,0%	0	47		Moins de planifié, plus d'imprévu
BL	76	120	+57,9%	12	0	-100,0%	
BS	33	40	+21,2%	7	7		
FR	383	420	+9,7%	50	25	-50,0%	
GE	11	31	+181,8%	2	2		
GL	-	4		-	1		
GR	139	82	-41,0%	9	11	+22,2%	
JU	8	20	+150,0%	2	4	+100,0%	
LU	26	44	+69,2%	3	2	-33,3%	
NE	9	65	+622,2%	0	6		Forte activité de la construction
NW	4	5	+25,0%	0	0		
OW	6	5	-16,7%	0	0		
SG	50	200	+300,0%	0	0		Interventions plus nombreuses et de moindre envergure
SH	38	22	-42,1%	0	1		
SO	70	97	+38,6%	14	16	+14,3%	
SZ	22	6	-72,7%	0	1		
TG	33	50	+51,5%	10	10		
TI	200 ¹	200 ¹		20	15	-25,0%	
UR	10	6	-40,0%	4	2	-50,0%	
VD	118	127	+7,6%	-	0		
VS	252	215	-14,7%	0	39		
ZG	50	35	-30,0%	2	0	-100,0%	
ZH	85	243	+185,9%	6	6		
Total	2 000	2 264	+13,2%	151	207	+37,1%	

Les explications des variations fournies par les cantons sont résumées dans la colonne des commentaires.

¹ estimation

-: pas de données

Source: OFS – Statistique des monuments

© OFS 2024

4 Financement du patrimoine bâti et enfoui

En Suisse, la responsabilité des travaux de restauration et de conservation des monuments historiques et celle des interventions archéologiques reposent principalement sur les cantons et les communes, subsidiairement sur la Confédération. La gestion des ressources mobilisées varie toutefois selon la force financière, le cadre légal ou encore les choix politiques effectués. Les fonds sont engagés en fonction d'aléas économiques et du développement du secteur de la construction. Pour l'archéologie, la planification financière se révèle particulièrement complexe, car l'ampleur des travaux n'est souvent révélée qu'après les premiers sondages.

Alors que les cantons assument l'essentiel des dépenses pour la conservation du patrimoine bâti et enfoui, les communes sont surtout responsables de l'élaboration des inventaires. La Loterie Romande et Swisslos soutiennent ces efforts de manière ponctuelle, davantage pour les monuments que pour l'archéologie (voir tableaux T 10 et T 11).

Les limites d'une approche comparative

Les comparaisons intercantionales doivent être opérées avec la plus grande prudence, pour plusieurs raisons. Les calculs et méthodes de ventilation comptables ne sont pas uniformes. Enfin, les données publiées ici ne représentent qu'un premier instantané de l'année 2022; pour une analyse plus complète, il faudrait disposer de moyennes sur de plus longues périodes.

4.1 Aides financières fédérales et mise sous protection

La Confédération intervient financièrement à titre subsidiaire pour soutenir les mesures de sauvegarde, d'acquisition, d'entretien, d'étude et de documentation du patrimoine culturel bâti et enfoui. Les aides financières fédérales s'appuient principalement sur deux instruments définis dans la LPN (art. 13): les *conventions-programmes* et les *aides financières au cas par cas*, sous la responsabilité de l'OFC (cf. encadré ci-dessous). Il existe également des aides provenant d'autres offices fédéraux comme l'Office fédéral des

routes (OFROU). D'après les données 2022 de la présente enquête, seuls trois cantons (Berne, Neuchâtel et Zurich) ont bénéficié d'aides fédérales d'autres offices, dans le domaine de l'archéologie.

Les **conventions-programmes** sont des contrats conclus entre chaque canton et la Confédération, représentée par l'OFC, qui définissent, pour plusieurs années, les objectifs en matière de conservation et de sauvegarde du patrimoine immobilier. Selon une clé de répartition incluant entre autres des critères d'importance démographique et d'aménagement du territoire, la Confédération attribue à chaque canton un crédit pour la durée de la période de la convention-programme. Les cantons doivent suivre les objectifs et standards fédéraux, avec une remise de rapports périodiques, en utilisant les fonds de manière conforme aux objectifs fixés. Les aides sont versées par tranches annuelles fixes pour la période.

En dehors des conventions-programmes, les cantons peuvent également demander à l'OFC des **aides financières au cas par cas**. Ils peuvent déposer une demande auprès de l'OFC en décrivant l'objectif et les mesures nécessaires à sa réalisation. Selon une évaluation portant notamment sur l'importance de l'objet, l'urgence et la complexité des mesures ainsi que sur le principe de péréquation régionale, l'OFC détermine sa participation aux coûts.

À l'exception des sites archéologiques fouillés, chaque objet qui bénéficie d'une aide financière de la Confédération est placé sous un régime de protection fédérale et grevé d'une restriction de droit public à la propriété foncière (RDPPF) mentionnée au registre foncier. Les propriétaires doivent conserver le bien concerné dans un état conforme aux objectifs de la subvention octroyée et toute modification de l'objet est soumise à l'approbation de l'OFC. Lors de la procédure d'octroi d'un permis de construire, l'autorité responsable doit vérifier s'il existe une RDPP et, le cas échéant, soumettre le projet à l'OFC pour autorisation.

4.2 Financement fédéral: conventions et cas par cas

Par le biais des conventions-programmes (versées en tranches annuelles fixes pour la période) et d'aides au cas par cas (subventions ponctuelles), l'OFC cofinance les mesures de conservation et de sauvegarde du patrimoine bâti et enfoui.

Afin de présenter des chiffres harmonisés et contextualisés, le tableau T9 ci-dessous compare la moyenne annuelle de la période précédant l'enquête (2016–2020) aux aides financières reçues par les cantons en 2022. Pour 2022, la source est l'OFC: il s'agit de versements sur les comptes cantonaux dont la date de valeur est comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022. À noter que l'OFC regroupe la conservation des monuments et l'archéologie alors que les cantons, eux, font en principe une distinction.

Contributions de l'OFC aux mesures pour la conservation des monuments et l'archéologie, par canton, en moyenne de la période de 2016 à 2020 et en 2022 (en CHF, montants arrondis à l'unité) **T9**

Canton	Période de 2016 à 2020		2022	
	Aides au cas par cas (moyenne annuelle)	Convention- programme (tranche annuelle)	Aides au cas par cas	Convention- programme (tranche annuelle)
AG	440 391	915 000	321 642	1 077 000
AI	0	232 000	0	271 500
AR	6 000	276 000	0	321 500
BE	262 270	1 626 000	451 305	1 896 500
BL	441 474	489 000	77 186	567 000
BS	715 441	342 000	1 209 409	397 000
FR	106 433	673 000	171 170	796 000
GE	41 879	599 000	0	702 000
GL	115 986	266 000	0	323 000
GR	527 351	797 000	696 136	927 000
JU	320 775	364 000	343 183	425 500
LU	319 989	709 000	555 625	831 500
NE	129 011	426 000	711 651	492 500
NW	2 486	256 000	0	299 000
OW	96 863	270 000	298 497	315 000
SG	56 856	840 000	0	970 500
SH	52 755	301 000	0	351 500
SO	69 376	516 000	18 300	603 500
SZ	318 276	406 000	215 000	475 500
TG	23 979	558 000	0	657 500
TI	414 694	617 000	339 257	708 000
UR	86 327	284 000	0	331 500
VD	485 468	1 169 000	1 749 614	1 376 500
VS	443 970	737 000	364 448	863 500
ZG	0	321 000	0	376 500
ZH	389 288	1 154 000	242 215	1 826 500
Total	5 867 338	15 143 000	7 764 638	18 183 000

Source: OFC © OFS 2024

Les données reflètent l'augmentation des moyens fédéraux mobilisés pour le financement des mesures de sauvegarde du patrimoine. Un autre constat se dégage : durant les deux périodes analysées, plusieurs cantons ont peu ou pas recouru aux aides au cas par cas. En 2022 en particulier, elles représentent moins de 15% du montant de la tranche annuelle pour 13 cantons. Cette tendance pourrait trouver son explication dans le principe de subsidiarité : la Confédération complète les efforts cantonaux sans s'y substituer, ce qui signifie que seuls les cantons en capacité d'assumer leur part, en général la moitié des coûts, déposent des demandes de ce type. Par ailleurs, certains cantons disposent d'autres ressources ou n'ont simplement pas réalisé de projets durant la période considérée.

4.3 Financement cantonal: monuments historiques

Au niveau cantonal, les dépenses pour les monuments historiques correspondent au financement des mesures de conservation et de sauvegarde réalisées en 2022. Celles-ci n'incluent pas les charges de fonctionnement des services concernés ni celles de médiation ou liées à des musées. L'origine des fonds est répartie en deux catégories : le budget ordinaire du canton et les contributions ponctuelles de la Loterie Romande ou Swisslos à des projets.

Dans le domaine des monuments historiques (tableau T 10), les chiffres représentent les montants versés sous forme de subventions à des tiers, c'est-à-dire à des communes, propriétaires, fondations, associations, etc. pour la réalisation de mesures de conservation ou de sauvegarde.

Montants versés à des tiers pour la conservation des monuments historiques: origine des fonds, par canton, en 2022
(en CHF, montants arrondis à l'unité)

T 10

Canton	Budget cantonal	Contribution Loterie Romande/ Swisslos	Canton	Budget cantonal	Contribution Loterie Romande/ Swisslos
AG	2 561 020	400 000	OW	446 996	120 683
AI	100 884	0	SG	406 000	2 970 000
AR	ND	ND	SH	865 600	0
BE	1 594 352	11 653 804	SO	871 053	1 140 000
BL	429 404	ND	SZ	600 000	1 900 185
BS	5 658 000	0	TG	3 280 983	2 500 000
FR	2 594 785	17 000	TI	2 550 000	ND
GE	2 988 481	5 500 000	UR	577 402	0
GL	256 789	0	VD	739 354	ND
GR	1 518 249	1 818 249	VS	2 663 790	ND
JU	300 000	337 000	ZG	1 948 207	NC
LU	2 047 517	0	ZH	45 580	8 634 171
NE	1 059 244	105 000			
NW	0	750 000	Total	36 103 690	37 846 092

NC: non concerné: le canton n'a pas recours à cette source de financement.
ND: information non disponible au moment de l'enquête
NW, ZH: il n'y a pas à proprement parler de poste au budget cantonal mais un «fonds pour le patrimoine» (*Denkmalfonds*) alimenté exclusivement ou presque par Swisslos (T 10) et l'OFC (T 9).

On constate de grandes différences entre les cantons dans les dépenses couvertes par le budget ordinaire, mais plus encore au niveau des contributions des loteries. Certains cantons (Berne, Saint-Gall, Zurich en particulier) ont bénéficié d'aides des loteries qui dépassent la part cantonale. Ceci peut être lié à de grands projets ponctuels.

4.4 Financement cantonal: archéologie

Les dépenses présentées sont liées aux interventions archéologiques en 2022, y compris la documentation et les frais liés aux publications, mais sans les charges liées au fonctionnement des services ni les coûts de médiation ou relatifs aux musées. Dans le tableau T 11, les «contributions de tiers», spécifiques à l'archéologie, rassemblent toutes les formes de participations non fédérales d'instances externes au canton, y compris privées. Les contributions des loteries sont présentées séparément.

Financement des mesures archéologiques et subventions à des tiers selon les sources, par canton, en 2022 (en francs)

T 11

Canton	Financement des mesures archéologiques			dont: subventions à des tiers		
	Budget cantonal	Contribution de tiers	Contribution Loterie Romande/ Swisslos	Budget cantonal	Contribution de l'OFC	Contribution Loterie Romande/ Swisslos
AG	3 790 000	0	410 000	0	0	0
AI	1 435	0	0	1 435	0	0
AR	0	0	0	0	0	0
BE ¹	5 451 887	550 479	0	NC	NC	NC
BL	12 197 111	540 012	95 605	NC	70 912	95 605
BS	1 584 199	2 313 312	NC	NC	NC	NC
FR	5 107 800	0	0	0	0	0
GE	2 193 536	0	0	2 193 536	0	0
GL	144 000	0	0	117 000	105 000	NC
GR	3 780 000	NC	NC	22 000	NC	NC
JU	1 055 000	0	0	0	0	0
LU	2 321 581	10 000	20 000	NC	NC	NC
NE ¹	1 620 000	21 220	NC	NC	NC	NC
NW	77 048	0	0	0	0	0
OW	25 763	0	0	NC	NC	NC
SG	1 505 600	0	256 400	NC	NC	NC
SH	1 340 800	161 400	99 600	NC	NC	NC
SO	694 689	0	327 477	0	0	0
SZ	NC	NC	ND	NC	NC	NC
TG	2 518 000	0	0	NC	NC	NC
TI	1 221 663	NC	ND	NC	NC	NC
UR	224 744	0	0	0	0	0
VD	ND	ND	ND	ND	ND	ND
VS	4 500 000	NC	NC	NC	NC	NC
ZG	2 568 000	0	0	NC	NC	NC
ZH ¹	7 600 000	2 730 000	0	50 000	0	0
Total	61 522 856	6 326 423	1 209 082	2 383 971	175 912	95 605

¹ Dans les cas de BE, NE et ZH, s'ajoutent des contributions d'instances fédérales autres que l'OFC, respectivement à hauteur de 694 966 francs, 3619 francs et 206 200 francs.

NC: non concerné: le canton ne recourt pas à cette source financière (ou ne subventionne pas de tiers).

ND: information non disponible au moment de l'enquête

Source: OFS – Statistique des monuments

© OFS 2024

On constate en particulier de grandes différences pour ce qui concerne les contributions de la Loterie Romande/Swisslos, avec un rôle très important joué dans certains cantons (Saint-Gall, Soleure) et a contrario l'absence de contributions pour presque tous les cantons romands. Ce dernier point pourrait être expliqué par des règles différentes de redistribution des bénéfices des loteries entre les deux régions linguistiques. L'écart très marqué également entre les aides pour la conservation des monuments (voir tableau T 10) et pour l'archéologie (voir tableau T 11) pourrait, d'après les informations recueillies, être expliqué par le fait que les critères d'éligibilité de la Loterie Romande/Swisslos pour un soutien financier sont rarement compatibles avec les interventions archéologiques.

Certains cantons disposent de bases légales également pour verser des subventions à des tiers, notamment des communes, propriétaires, associations, fondations. Ces montants correspondent à une forme de financement exceptionnelle et figurent dans le tableau T 11.

5 Protection des sites construits

Les sites construits ne représentent pas seulement l'histoire, mais constituent aussi l'espace de vie actuel. Ils permettent aux personnes de s'identifier à l'endroit où elles vivent et de s'y sentir chez elles. Un site construit inclut ainsi non seulement des bâtiments, mais aussi des rues, des places, des jardins, des parcs ou des terres agricoles. La qualité et les relations entre ces éléments déterminent la nécessité de protéger un site. L'entretien et le développement des sites construits influencent la qualité de l'environnement bâti et, ainsi, la qualité de vie de la population.

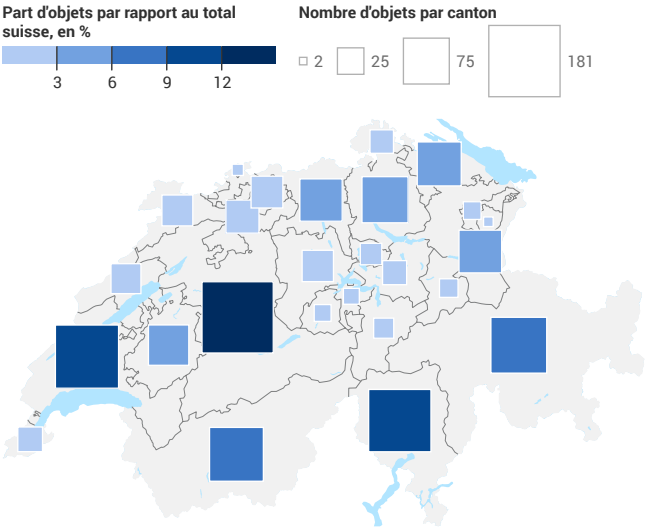
La protection des sites construits est définie dans les dispositions légales en matière d'aménagement et relève en premier lieu de la compétence des communes. Celles-ci définissent les zones à protéger, formulent des prescriptions et collaborent en principe avec les services cantonaux pour les transformations ou nouvelles constructions dans les sites construits à protéger.

Au niveau national, l'OFC établit et gère l'ISOS, Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse. Celui-ci recense les sites construits les plus précieux et les plus importants du pays et les documente. Cet inventaire constitue une base de planification essentielle pour la Confédération, les cantons et les communes. L'ISOS classe les sites dans 6 catégories: ville, petite ville/bourg, village urbanisé, village, hameau et cas particulier.

5.1 Inventaire fédéral des sites à protéger

En 2022, la Suisse comptait 1265 sites construits ISOS (cf. tableau T 12), auxquels s'ajoutent 1875 sites construits à protéger d'importance régionale et 1557 d'importance locale, pour un total de 4697 sites construits en Suisse répertoriés par l'OFC. Un peu plus de la moitié de ces sites relèvent de la catégorie «village» et près d'un tiers de la catégorie «hameau».

Répartition des sites construits ISOS, en 2022



Suisse: 1 265¹

¹ Un site est à cheval sur les cantons de TG et ZH et est compté une fois par canton. Dans le total, ce site n'est compté qu'une fois.

État des données: 23.12.2024
Source: OFS – Statistique suisse des monuments (données: OFC) KM11-DW0024-16-c-kant-2024-f © OFS 2024

Sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS),
par canton, en 2016 et 2022

T 12

Canton	2016	2022	Variation	Canton	2016	2022	Variation
AG	61	61		OW	8	8	
AI	2	2		SG	62	62	
AR	9	9		SH	17	17	
BE	181	181		SO	36	36	
BL	33	33		SZ	18	18	
BS	3	3		TG	66	66	
FR	55	55		TI	137	137	
GE	23	19	-4	UR	12	12	
GL	10	10		VD	141	141	
GR	114	109	-5	VS	101	101	
JU	31	31		ZG	14	14	
LU	32	32		ZH	73	73	
NE	29	29					
NW	7	7		Total¹	1 274	1 265	-9

¹ Un site est à cheval sur les cantons de TG et ZH et est compté une fois par canton. Dans le total, ce site n'est compté qu'une fois.

5.2 Sites construits protégés par les cantons et les communes

Certains cantons et certaines communes établissent également des listes des sites construits qui présentent un intérêt particulier. Réalisées selon des critères propres aux cantons mais souvent inspirées des critères de l'ISOS, celles-ci répertorient les sites dont la valeur historique, architecturale ou culturelle doit être protégée. Les 7502 sites recensés par les cantons et les communes incluent en principe les sites ISOS. On retrouve un grand nombre de centres historiques de villes et villages, des sites caractérisés par une architecture rurale traditionnelle ainsi que des zones protégées en vertu de règlements particuliers, par exemple des protections paysagères spécifiques.

Sites construits protégés par les cantons et les communes,
avec leurs surfaces (en hectares), en 2022

T 13

Canton	Sites construits protégés	Surface totale des zones de sites construits protégés (ha)	Canton	Sites construits protégés	Surface totale des zones de sites construits protégés (ha)
AG	ND	3 061	OW	17	126
AI	4	56	SG	ND	ND
AR	27	240	SH	35	ND
BE	ND	ND	SO	80	668
BL	156	134	SZ	18	ND
BS	874	256	TG	4 145	21 152
FR	275	1 518	TI	5	39
GE	220	5 165	UR	25	ND
GL	31	289	VD	334	3 157
GR	589	962	VS	101	1 536
JU	73	ND	ZG	51	285
LU	311	753	ZH	ND	4 920
NE	76	461			
NW	55	56	Total¹	7 502	44 835

¹ Du fait des arrondis, le total peut différer de la somme des surfaces.
 ND: information non disponible au moment de l'enquête
 TG: multiplication des sites due à leur découpage par des routes et chemins; chevauchements de surfaces

6 Conclusion et perspectives

En Suisse, le domaine du patrimoine est caractérisé par une coopération étroite entre la Confédération, les cantons ainsi que les villes et les communes, qui attribue à chaque niveau étatique des compétences patrimoniales particulières.

L'hétérogénéité des systèmes cantonaux rend difficile les comparaisons directes, mais permet d'observer certaines tendances dans l'évolution du patrimoine bâti et enfoui en Suisse. De façon générale, on constate une augmentation des valeurs des principaux indicateurs. Ceci témoigne d'une connaissance du patrimoine bâti qui s'améliore tout comme d'efforts accrus en matière de sauvegarde et de conservation. La pression exercée par le secteur de la construction et la tendance à la densification du bâti, y compris dans les centres historiques, semble elle aussi avoir contribué à l'augmentation des mesures pour la sauvegarde du patrimoine bâti et enfoui. Malgré les augmentations observées, la part de bâtiments protégés en Suisse ne s'élève qu'à environ 5% du parc immobilier et, dans le domaine de l'archéologie, les périmètres sous protection représentent seulement 1,3% du territoire national.

Depuis la première enquête, la qualité des données s'est nettement améliorée grâce à l'engagement considérable des cantons dans la réalisation d'inventaires, à la précision des textes de loi et à l'adoption d'outils techniques modernes. La transition vers des bases de données informatiques en particulier constitue un progrès significatif, dessinant des pistes fertiles pour de futures analyses.

Cette publication a mis en exergue les données pour le domaine des édifices sacrés, mais de futures enquêtes pourraient les enrichir en intégrant de nouveaux types architecturaux. Il sera vraisemblablement possible à terme de relier les inventaires cantonaux au Registre fédéral des bâtiments et logements (RegBL). Les nouveaux relevés ISOS, qui intègrent dorénavant des géodonnées relatives aux surfaces, offrent des perspectives intéressantes pour une analyse plus précise des sites construits à protéger et de leur rapport au reste du territoire.

Des défis persistent quant à l'harmonisation des méthodes et des définitions cantonales. L'établissement de définitions communes, par exemple basées sur les plans directeurs cantonaux, pourrait à l'avenir grandement améliorer la vue d'ensemble et la comparabilité des données.

7 Méthodologie

Les tâches de protection et de sauvegarde du patrimoine bâti et enfoui, selon la Constitution fédérale, relèvent en premier lieu de la compétence des cantons. Il existe donc, en principe, 26 systèmes et autant de cadres légaux et de pratiques différents. Dans la perspective d'une statistique à l'échelle nationale, la difficulté réside dans l'harmonisation des données entre ces systèmes cantonaux.

Lors de la première enquête réalisée en 2018, faute d'une qualité suffisante des données, certaines variables n'avaient pas pu être publiées, en particulier celles sur les finances. Pour la deuxième enquête, le questionnaire a été retravaillé en profondeur, en collaboration en particulier avec les responsables des services cantonaux au travers de la Conférence suisse des conservatrices et conservateurs des monuments (CSCM) et de la Conférence suisse des archéologues cantonales et archéologues cantonaux (CSAC).

L'enquête a été lancée au printemps 2023. L'état de référence pour les données était le 31.12.2022. Les services spécialisés concernés des cantons ont été invités à répondre à un questionnaire en ligne en trois parties (monuments historiques, archéologie, protection des sites construits) et la récolte des données s'est poursuivie jusqu'en automne 2023. À Zurich, où le canton n'a pas d'information sur les objets protégés au niveau local, une enquête complémentaire a été menée en parallèle auprès des communes.

Les données ont ensuite été agrégées et plausibilisées, complétées et parfois corrigées, en collaboration étroite avec les services spécialisés des cantons. Toutes les données présentées ici ont été validées par les cantons (et, cas échéant, par la Confédération). Certaines données sont le résultat d'estimations par les cantons et/ou d'extrapolations, d'autres n'étaient pas disponibles au moment de l'enquête, comme indiqué dans les notes des tableaux.

Le détail de la méthode, les questionnaires ainsi que toutes les données chiffrées publiées sous forme de tableaux complets sont accessibles sur la page dédiée à la statistique des monuments sur le portail de l'OFS (www.statistique.ch → Statistiques → Culture, médias, société de l'information, sport → Culture → Monuments).

8 Références

Nott Caviezel, «Conservation des monuments historiques», in: Dictionnaire historique de la Suisse (DHS), version du 18.08.2011, traduit de l'allemand (<https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/008260/2011-08-18/>).

Commission fédérale des monuments historiques (CFMH), Principes pour la conservation du patrimoine culturel bâti en Suisse, 2007 (<https://vdf.ch/leitsatze-zur-denkmalpflege-in-der-schweiz-1597068686.html>).

Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (révisée), RS 0.440.5, en vigueur pour la Suisse depuis 1996 (https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1996/2965_2965_2965/fr).

Office fédéral de la culture, Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) (<https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/baukultur/isos-und-ortsbildschutz.html>).

Office fédéral de la culture, Liste des monuments, ensembles et sites archéologiques d'importance nationale (<https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/baukultur/archaeologie-und-denkmalpflege/inventare/verzeichnis-nationaler-objekte.html>).

Office fédéral de la culture, Panoptique Patrimoine culturel, Enquête auprès des cantons sur l'organisation et le fonctionnement des domaines de la protection des sites construits, de la conservation des monuments historiques et de l'archéologie, 2022 (https://www.bak.admin.ch/dam/bak/fr/dokumente/baukultur/archaeologie-denkmalpflege/panoptikum-kulturerbe-bericht.pdf.download.pdf/Panoptique%20Patrimoine%20culturel_Rapport_FR.pdf).

Office fédéral de la statistique, Les pratiques culturelles en Suisse, Principaux résultats 2019 et comparaison avec 2014, OFS, Neuchâtel, 2020 (<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/culture-medias-societe-information-sport/culture/pratiques-culturelles.assetdetail.15044400.html>).

Office fédéral de la statistique, Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) (<https://www.housing-stat.ch/fr/index.html>).

9 Liste des abréviations

CFMH	Commission fédérale des monuments historiques
ISOS	Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse
LPN	Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage
OFC	Office fédéral de la culture
OFROU	Office fédéral des routes
OFS	Office fédéral de la statistique
RDPPF	Restriction de droit public à la propriété foncière
RegBL	Registre fédéral des bâtiments et des logements
RS	Recueil systématique du droit fédéral

Programme des publications de l'OFS

En tant que service statistique central de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public. Il utilise plusieurs moyens et canaux pour diffuser ses informations statistiques par thème.

Les domaines statistiques

- 00 Bases statistiques et généralités
- 01 Population
- 02 Espace et environnement
- 03 Travail et rémunération
- 04 Économie nationale
- 05 Prix
- 06 Industrie et services
- 07 Agriculture et sylviculture
- 08 Énergie
- 09 Construction et logement
- 10 Tourisme
- 11 Mobilité et transports
- 12 Monnaie, banques, assurances
- 13 Sécurité sociale
- 14 Santé
- 15 Éducation et science
- 16 Culture, médias, société de l'information, sport
- 17 Politique
- 18 Administration et finances publiques
- 19 Criminalité et droit pénal
- 20 Situation économique et sociale de la population
- 21 Développement durable, disparités régionales et internationales

Pour plus d'informations

Centre d'information statistique

+41 58 463 60 11, info@bfs.admin.ch

Le site Internet de l'OFS: www.statistique.ch

Le portail «Statistique suisse» est un outil moderne et attrayant vous permettant d'accéder aux informations statistiques actuelles. Nous attirons ci-après votre attention sur les offres les plus prisées.

La banque de données des publications pour des informations détaillées

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse (www.statistique.ch). Pour obtenir des publications imprimées, vous pouvez passer commande par téléphone (+41 58 463 60 60) ou par e-mail (order@bfs.admin.ch).
www.statistique.ch → Statistiques → Catalogue

Vous souhaitez être parmi les premiers informés?



Abonnez-vous à un Newsmail et vous recevrez par e-mail des informations sur les résultats les plus récents et les activités actuelles concernant le thème de votre choix.

www.news-stat.admin.ch

STAT-TAB: la banque de données statistiques interactive



La banque de données statistiques interactive vous permet d'accéder simplement aux résultats statistiques dont vous avez besoin et de les télécharger dans différents formats.

www.stattab.bfs.admin.ch

Statatlas Suisse: la banque de données régionale avec ses cartes interactives



L'atlas statistique de la Suisse, qui compte plus de 4500 cartes, est un outil moderne donnant une vue d'ensemble des thématiques régionales traitées en Suisse dans les différents domaines de la statistique publique.

www.statatlas-suisse.admin.ch

Le patrimoine bâti et enfoui constitue un élément central de l'identité culturelle suisse. Il englobe les monuments historiques, l'archéologie et les sites construits. Cette publication de l'Office fédéral de la statistique (OFS) dévoile les résultats de la deuxième enquête nationale, basée sur les données de l'année 2022. Élaborée à partir des informations collectées auprès des services cantonaux spécialisés, elle propose non seulement un panorama détaillé de l'état actuel du patrimoine bâti, mais également l'évolution depuis la première enquête sur l'année 2016. Pour la première fois, une analyse du financement des mesures de conservation et de sauvegarde est présentée. Cette publication met en lumière les spécificités du système helvétique, marqué par une grande diversité des pratiques cantonales, tout en offrant une vision synthétique des enjeux actuels liés à la préservation de ce patrimoine en Suisse.

En ligne

www.statistique.ch

Imprimés

www.statistique.ch
Office fédéral
de la statistique
CH-2010 Neuchâtel
order@bfs.admin.ch
tél. +41 58 463 60 60

Numéro OFS

1857-2200

ISBN

978-3-303-16092-3

**Les informations publiées ici contribuent à mesurer
la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).**



Système d'indicateurs MONET 2030

www.statistique.ch → Statistiques → Développement durable
→ Système d'indicateurs MONET 2030

**La statistique
compte pour vous.**

www.la-statistique-compte.ch